

## **Les 26 directeurs généraux des Agences Régionales de Santé se sont constitués en collège afin de renforcer la visibilité nationale de leurs Agences et développer leur communauté de travail**

Les 26 directeurs généraux partagent une volonté forte de **collégialité** et de **développement du réseau des ARS**.

Les enjeux de la mise en œuvre des Agences Régionales de Santé et des politiques régionales de santé, dans le cadre des orientations gouvernementales fixées aux directeurs généraux, nécessitent le renforcement de l'organisation collective des directeurs généraux.

Tant vis-à-vis des partenaires institutionnels nationaux, que des administrations centrales des Ministères, des Régimes d'Assurance Maladie, de la CNSA et des réseaux de l'administration de l'Etat, cette nouvelle organisation en collège va permettre d'organiser la représentation des directeurs généraux et ainsi faciliter les relations de travail avec l'ensemble de ces acteurs et institutions.

Cette représentation s'appuie sur l'expression collégiale des directeurs généraux et sur la relation permanente et de confiance avec la Secrétaire Générale des ministères en charge des affaires sociales (secrétaire générale du Comité National du Pilotage des ARS) et son équipe.

Les sujets suivis par le collège des directeurs généraux en relation avec la secrétaire générale concernent le fonctionnement interne des Agences, les relations avec les partenaires des Agences et les modalités d'accompagnement des politiques de santé mise en œuvre par les Agences.

A titre d'exemple, le collège suit actuellement en particulier les relations sociales en agence, le projet de Fonds d'Intervention Régional, l'élaboration des Projets Régionaux de Santé, la mise en œuvre du plan Alzheimer, le plan santé mentale, le développement des Contrats d'Engagement des Services Publics pour les étudiants et internes en médecine, les conditions de mise en œuvre de la permanence des soins ambulatoires et des établissements de santé.

**L'organisation des 26 directeurs généraux** repose à présent sur :

- un collège plénier qui se réunit une fois par mois,
- un bureau élu pour un an et constitué de 6 membres : François-Emmanuel BLANC, Marie-Sophie DESAULLE, François DUMUIS, Claude EVIN, Laurent HABERT et Christophe JACQUINET,
- un Président élu pour un an : Christophe JACQUINET,
- une représentation auprès du Secrétariat Général et dans les instances concernées est confiée à un ou deux directeurs généraux.